



Demande renseignements sur saisie sur salaire

Par **margotc**, le **14/11/2013** à **21:27**

Bonjour,

Cela fait 3 mois qu'il y a une retenue sur mon salaire avec le libellé suivant : saisie arret.

Seulement je n'est eu aucun courrier de créancier potentiel, et j'ai eu la confirmation du trésor public que tout était en règle de leur côté.

J'ai donc voulu me renseigné au prêt de ma hierarchie mais celle ci refuse de me donner l'information en stipulant qu'ils sont en droit de garder cette information confidentiel.

Ma question est la suivante : on t il le droit de ne pas m'informer ?
et si oui comment puis je connaitre la raison de cette saisie

dans lattente de vous lire
merci

Par **moisse**, le **15/11/2013** à **06:13**

Bonjour,

Vous avez parfaitement le droit à l'information.

Procédure à mettre en œuvre d'urgence :

- * lettre recommandé avec AR demandant la justification de la retenue par retour de courrier
- * sous peine de saisine de la formation de référé du conseil des prudhommes.

A mon avis vous aurez le double de l'ATD très rapidement.